

12 OCT 2015

Madame la Cheffe de service, Monsieur le Chef de service,

La réforme de l'administration territoriale de l'Etat mise en œuvre en 2010 a considérablement modifié l'organisation des services déconcentrés.

Le Gouvernement a décidé de ne pas remettre en cause cette nouvelle organisation, qui a exigé des agents d'importants efforts. Il a depuis ouvert une nouvelle étape, ambitieuse, de la réforme territoriale au niveau régional.

La volonté du Gouvernement est de mettre en œuvre une action publique plus simple, plus claire et plus efficace. Les politiques publiques doivent donc être à la fois mieux pilotées et mieux coordonnées.

La DGCCRF est aujourd'hui confrontée à ces enjeux d'efficacité avec une acuité particulière : en effet, depuis 2010, l'activité a nettement reculé (baisse de 16% du nombre d'établissements contrôlés), dans une proportion très supérieure à la baisse des effectifs (-6%).

Le comité interministériel de modernisation de l'action publique du 17 juillet 2013 a reconnu les spécificités des missions de la DGCCRF et a lancé un plan d'actions visant à améliorer le pilotage des services déconcentrés dans ce domaine, compte tenu des difficultés constatées pour mener une action efficace sur l'intégralité du champ d'activités, qui couvre l'ensemble de l'économie réelle et des préoccupations quotidiennes des consommateurs. Les missions d'inspection successives diligentées dans les DD(CS)PP (directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations) confirment cette vulnérabilité. Le plan d'actions a été engagé sans pour autant que toutes les orientations aient porté leurs fruits.

C'est pourquoi, nous souhaitons que vous puissiez, en vous inscrivant dans le cadre fixé par le Premier ministre :

- 1- apprécier les effets, apports et limites de ce plan d'actions,
- 2- proposer des évolutions, en explorant notamment deux voies complémentaires :
- le renforcement de l'inter-départementalisation, afin d'apporter des réponses aux questions de taille critique des équipes et de mobilisation des compétences rares ; vous vous appuierez à cet effet sur les expériences conduites et les dispositifs qui fonctionnent dans certaines régions comme la Franche-Comté ;

Madame Marie Christine LEPETIT Cheffe du service Inspection Générale des Finances 139, rue de Bercy 75572 Paris cedex 12 - les moyens d'améliorer l'articulation entre l'échelon régional et l'échelon départemental, afin d'assurer un pilotage renforcé et une plus grande efficacité de l'action publique déconcentrée dans le cadre de la nouvelle carte des régions. A cette fin, il vous appartiendra d'examiner les conditions d'une meilleure animation et coordination pour la mise en œuvre des actions à mener sur le territoire.

Nous vous demandons de formuler des recommandations opérationnelles, pour le 20 novembre prochain au plus tard. Sur la base de votre diagnostic, vous pourrez proposer des expérimentations dans certains territoires, car toutes les voies d'une meilleure efficacité doivent être explorées et, le cas échéant, testées.

Les services des ministères de l'intérieur, de l'économie et de la réforme de l'Etat sont à votre disposition pour la réalisation de cette mission.

Nous vous prions de croire, Madame la Cheffe de service, Monsieur le Chef de service, à l'assurance de nos respectueux hommages.

Bernard CAZENEUVE

Emmanuel MACRON

Clotilde VALTER

Martine PINVILLE



12 OCT 2015

Madame la Cheffe de service, Monsieur le Chef de service,

La réforme de l'administration territoriale de l'Etat mise en œuvre en 2010 a considérablement modifié l'organisation des services déconcentrés.

Le Gouvernement a décidé de ne pas remettre en cause cette nouvelle organisation, qui a exigé des agents d'importants efforts. Il a depuis ouvert une nouvelle étape, ambitieuse, de la réforme territoriale au niveau régional.

La volonté du Gouvernement est de mettre en œuvre une action publique plus simple, plus claire et plus efficace. Les politiques publiques doivent donc être à la fois mieux pilotées et mieux coordonnées.

La DGCCRF est aujourd'hui confrontée à ces enjeux d'efficacité avec une acuité particulière : en effet, depuis 2010, l'activité a nettement reculé (baisse de 16% du nombre d'établissements contrôlés), dans une proportion très supérieure à la baisse des effectifs (-6%).

Le comité interministériel de modernisation de l'action publique du 17 juillet 2013 a reconnu les spécificités des missions de la DGCCRF et a lancé un plan d'actions visant à améliorer le pilotage des services déconcentrés dans ce domaine, compte tenu des difficultés constatées pour mener une action efficace sur l'intégralité du champ d'activités, qui couvre l'ensemble de l'économie réelle et des préoccupations quotidiennes des consommateurs. Les missions d'inspection successives diligentées dans les DD(CS)PP (directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations) confirment cette vulnérabilité. Le plan d'actions a été engagé sans pour autant que toutes les orientations aient porté leurs fruits.

C'est pourquoi, nous souhaitons que vous puissiez, en vous inscrivant dans le cadre fixé par le Premier ministre :

- 1- apprécier les effets, apports et limites de ce plan d'actions,
- 2- proposer des évolutions, en explorant notamment deux voies complémentaires :
- le renforcement de l'inter-départementalisation, afin d'apporter des réponses aux questions de taille critique des équipes et de mobilisation des compétences rares ; vous vous appuierez à cet effet sur les expériences conduites et les dispositifs qui fonctionnent dans certaines régions comme la Franche-Comté ;

Monsieur Michel ROUZEAU
Chef du service
Inspection Générale de l'Administration
Immeuble Jean Guillon
15, rue Cambacérès
75008 Paris

- les moyens d'améliorer l'articulation entre l'échelon régional et l'échelon départemental, afin d'assurer un pilotage renforcé et une plus grande efficacité de l'action publique déconcentrée dans le cadre de la nouvelle carte des régions. A cette fin, il vous appartiendra d'examiner les conditions d'une meilleure animation et coordination pour la mise en œuvre des actions à mener sur le territoire.

Nous vous demandons de formuler des recommandations opérationnelles, pour le 20 novembre prochain au plus tard. Sur la base de votre diagnostic, vous pourrez proposer des expérimentations dans certains territoires, car toutes les voies d'une meilleure efficacité doivent être explorées et, le cas échéant, testées.

Les services des ministères de l'intérieur, de l'économie et de la réforme de l'Etat sont à votre disposition pour la réalisation de cette mission.

Nous vous prions de croire, Madame la Cheffe de service, Monsieur le Chef de service, à l'assurance de nos respectueux hommages.

Bernard CAZENEUVE

Emmanuel MACRON

Clotilde VALTER

Martine PINVILLE